

35. Povia de Mirleu. Capella de S. Vicente, sec. XII.
  36. Villa Real. Capella de S. Brás, sec. XIII.
  37. Villa Real. Igreja de S. Domingos, fundação de D. João I.
  38. Guimarães. Igreja matriz de S. Martinho de Candoso. Data do sec. XII.
  39. Vianna do Alemtejo. Igreja matriz (restauração de D. João II e de D. Manoel).
  40. Igreja de S. Quintino. Sobral de Monte Agraço, manoelina.
  41. Torre de Quintella. Villa Marim.
  42. Igreja de S.<sup>ta</sup> Maria do Castello, em Abrantes. Pantheon dos Abrantes.
  43. Montemor-o-Velho. Igreja matriz de Nossa Senhora dos Anjos. Bellos tumulos de Renascença francesa de Coimbra.
  44. Seminario de Portalegre. Esculturas da Renascença, sec. XVI.
  45. Claustro de Chellas. Coimbra.
  46. Coimbra. Convento de S. Domingos.
  47. Coimbra. Igreja de Sant'Anna. Renascença.
  48. Coimbra. Convento de S. Marcos.
- (Do *Diario de Noticias*, de 19 de Janeiro de 1907).

\*

A maior parte d'estes monumentos figura tambem na lista apresentada ao Conselho pelo Sr. Luciano de Carvalho. A igreja de S. João de Tarouca fôra já proposta como monumento nacional n-*O Arch. Port.*, x, 40.

J. L. DE V.

### Protecção dada pelos Governos, corporações officiaes e Institutos scientificos á Archeologia

#### 29. Protecção á archeologia

Na *Revue des Études Anciennes* (1906, VIII, n.º 3) Émile Cartailhac escreveu um artigo biographico do grande palethnologo francês Eduardo Piette, fallecido com 81 annos. Era um emerito pesquisador, que trabalhava á custa da sua bolsa. Pagou elevadas contas de explorações, como esta de 12:000 francos (2:160,5000 réis). Pois este benemerito fez presente das suas collecções inestimaveis ao museu de Saint-Germain, estabelecendo apenas que a não queria fraccionada.

Aqui está um exemplo. Tamanho era o valor d'este espolio que aquelle illustre homem de sciencia comprehendeu que lhe não pertenc-

cia, mas á nação francesa. Acrescenta Cartailhac que a familia do eminente patriota via com boa sombra os trabalhos e as grandes despesas archeologicas do seu chefe.

E que monotonia de aspecto devem ter para o publico as numerosas collecções legadas por este benemerito á França?

Não obstante valem ouro!

F. ALVES PEREIRA.

### 30. A respeito do Norte de Africa

«Si, en son temps, l'occupation militaire a causé un grave préjudice aux monuments, de nos jours les officiers français, principalement par les levés topographiques du pays et la recherche activement poussée des ruines dans ce pays, sont devenus les collaborateurs indispensables de ceux qui recherchent les antiquités africaines. Le gouvernement a fait composer pour les officiers une instruction relative aux antiquités, et l'Instruction rédigée par la Commission d'Afrique pour la recherche et la description des monuments antiques est tout spécialement destinée aux militaires».

A. SCHULTEN, *L'Afrique Romaine*, Paris 1904, pp. 11-12

### 31. La protection des monuments préhistoriques

Sur la proposition de M. Seger, directeur du Musée de Breslau, le Congrès allemand d'Anthropologie de 1903 a nommé une commission composée de MM. Ranke, Schumacher, Seger, Soldan et Voss, qui a pour but d'étudier les mesures à prendre pour obtenir des divers gouvernements une protection effective des monuments préhistoriques. En effet, depuis que la science préhistorique a été popularisée, le nombre des amateurs et des simples collectionneurs a augmenté dans des proportions formidables, en même temps que des gens du vulgaire font des fouilles dans le but de revendre les objets trouvés, la plupart du temps sans indication exacte d'origine. On conçoit que dans ces conditions les objets les plus intéressants risquent d'être à jamais perdus pour la science, et que les gisements les plus riches sont rapidement épuisés sans profit réel.

La situation paraît être encore plus défavorable en Allemagne que chez nous, grâce, sans doute, à ce que le tourisme y est davantage pratiqué. M. Seger estime en effet que le cinquième à peine des objets trouvés arrive dans les collections publiques. Quant aux monuments proprement dits, tumuli, fortifications, sépultures de pierre, etc., ils diminuent avec une rapidité effrayante, non seulement du fait des fouil-

leurs, mais surtout grâce à l'extension des travaux de culture, des routes et des chemins de fer. Ces monuments peuvent être protégés d'une façon efficace si l'on admet qu'ils peuvent être classés, comme cela existe en France, en Angleterre et en Hesse.

Pour les objets mobiles, M. Seger propose qu'on établisse l'obligation de déclarer chaque trouvaille et que l'État ait un droit de préemption, mais en payant à l'inventeur une somme suffisante; ce système fonctionne en Danemark. Les fouilles ne devraient être faites que sous la surveillance d'un spécialiste. La loi hessoise est très bien comprise à ce sujet. Tout individu qui désire faire une fouille, doit en prévenir l'autorité compétente et obéir à toutes les indications que donne celle-ci sur l'exécution de la fouille et sur le traitement des objets trouvés. Cela permet toujours de rendre la présence d'un spécialiste obligatoire.

Il y aurait beaucoup à faire dans cette voie en France. C'est ainsi que dans un récent voyage aux Eyzies, j'ai constaté que le gisement de la Micoque avait été loué par un industriel dépourvu de toute instruction, qui y fait des fouilles sur une grande échelle et revend les objets trouvés, pêle-mêle avec des débris néolithiques, du moyen âge et même modernes. Il est absolument interdit de pénétrer sur le terrain du gisement. Si de pareilles spéculations avaient lieu sur des stations plus intéressantes, c'en serait fait à tout jamais de la science préhistorique, sa matière même venant en très peu de temps à lui faire défaut.

DR. L. LALOY.

## Estações prehistoricas dos arredores de Setubal

### Vivendas dispersas

(Continuação. Vid. *O Arch. Port.*, XI, 40)

Os valles da peninsula da Arrabida, apesar de não serem muito ricos em mananciaes de agua para a sua irrigação, cobrem-se durante grande parte do anno de uma vegetação vicejante, sinal indicativo de que deveriam em todos os tempos remunerar a sua agricultura por mais rudimentar que tivesse sido. Mesmo que as terras d'estes valles não fossem amanhadas poderiam apascentar numerosos rebanhos de gado lanigero, suino e bovino.

As montanhas e serras d'esta peninsula, revestidas de centenares de especies de arbustos, a maior parte de folha persistente, fornecem durante todo o anno abundante pasto aos rebanhos de gado caprino.